

Cfdt:

GROUPAMA
LOIRE BRETAGNE

LA CFDT VOUS INFORME

Fermeture des agences et des sites le 24 décembre et le 31 décembre.

La direction a indiqué que les permanences assurées dans les sites de gestion, au siège, ainsi que l'accueil dans les plateformes, les 24 et 31 décembre 2024, prendront fin à compter de 16h15. Il en sera de même pour les agences.

Flex office à Beaucouzé

La direction a présenté le projet de rénovation du site de Beaucouzé.

Au programme la mise en place du flex office (bureau partagé) et suppression des bureaux individuels fermés.

Les travaux sont prévus à partir de février 2025.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT. Vous pouvez aussi nous adresser un mail

cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.com

Vous pouvez aussi nous rejoindre sur Facebook ou LinkedIn en scannant ces QR codes.



Négociations salariales

Les adhérents CFDT ont été consultés sur la négociation sur les salaires et se sont prononcés majoritairement pour la signature de l'accord.

Ce n'est pas pour autant un « oui » franc et massif (55,6% pour la signature). Même si ces mesures ont pour vocation de favoriser les bas salaires, elles sont très loin de nos revendications. La direction de GLB n'a manifestement pas su répondre aux attentes des salariés...

Les mesures suivantes prendront donc effet le 1er janvier 2025 :

Augmentation de 1% du salaire de fonction (première ligne de votre bulletin de salaire) avec :

Plancher de 600 € bruts annuels pour un salaire de fonction inférieur ou égal à 30 000 € bruts annuels

Plancher de 500 € bruts annuels pour un salaire de fonction supérieur à 30 000 € et inférieur ou égal à 35 000 € bruts annuels

Plancher de 450 € bruts annuels pour un salaire de fonction supérieur à 35 000 € et inférieur à 45 000 € bruts annuels

Nouveau site du CSE

Vous avez reçu 50€ en chèques Cadhoc

Vous avez également une cagnotte de 50€ sur la nouvelle boutique du CSE + 10€ supplémentaires utilisables avant le 24 décembre 2024

Depuis presque un an, les élus et les assistantes administratives du CSE travaillent à la mise en place de ce site qui se veut plus moderne et plus attractif. Il sera mis en place courant janvier 2025.

Vous pouvez vous connecter via le mail que vous avez reçu ou www.cseglb.fr

La boutique du CSE

Bienvenue sur la boutique du CSE
Des bons plans toute l'année, c'est par ici !

En savoir +

Chèque cadeau Noël

Votre chèque cadeau Noël est arrivé !

En savoir +



Edenred Meyclub

Complémentaire groupe

Les élus CFDT ont souhaité avoir la confirmation qu'un salarié en CDI à GLB peut bien sortir de la complémentaire Groupe pour adhérer à celle de son conjoint ou de sa conjointe. Quelles en sont les conditions et les modalités ?

Principe de cet accord :

La Direction indique que conformément à la législation en vigueur, et tel que mentionné dans l'accord relatif à la prévoyance complémentaire du 25 juin 2024, « les salariés déjà couverts en qualité d'ayants droit par une garantie collective obligatoire relevant d'un dispositif de frais de santé complémentaire conforme à la réglementation en vigueur » peuvent faire une demande de dispense d'affiliation. « Ils devront demander par écrit une dispense d'adhésion en produisant tout document permettant de justifier d'une telle couverture. Ils devront également justifier de cette situation chaque année. »

La demande de dispense d'affiliation est à adresser au service GARH, via People Assist.

Restauration collective

Lors du dernier CSE la CFDT a de nouveau demandé à aborder le sujet de la restauration collective et notamment du reste à charge du salarié. Le coût des admissions augmente sans que la participation de l'employeur soit indexée. La revendication n'est pas nouvelle mais la direction botte en touche dès qu'il s'agit de sortir quelques € du porte monnaie de GLB.

Assurance du personnel

Bénéficiez-vous d'avantages en tant que salarié GLB sur vos contrats d'assurance ?

Les accords prévoient une réduction de 25% sur les cotisations d'assurance. Sur le papier ça semble intéressant mais en réalité qu'en est-il ?

En affaire nouvelle les 25% s'appliquent et il n'y a rien à redire si ce n'est que la CFDT revendique une participation portée à 30%.

Par contre, sur les contrats en portefeuille, les avantages sont grignotés d'année en année pour se réduire comme peau de chagrin au bout de 4 à 5 ans, faisant disparaître les 25% de réduction prévus par l'accord.

La CFDT a revendiqué lors du dernier CSE de passer les contrats à la moulinette à l'instar de ce qui avait été fait il y a quelques années et qui avait permis aux salariés une mise à niveau tarifaire de leurs contrats.

Bien entendu nous avons aussi abordé la problématique du « Score ». Si vous êtes scorés A vous avez le sourire (quoique vu les augmentations le sourire est plutôt jaune), si vous êtes scorés E ...



Amassur OUEST

Le CSE a rendu un avis sur le renouvellement de la convention de mise à disposition à Amassur'Ouest.

En voici un extrait :

« Comme à l'origine, le CSE sera vigilant sur la charge de travail des collaborateurs mis à disposition de la cellule courtage, du fait du durcissement des règles de sélection et du programme de résiliations décidé par GLB.

Les élus du CSE notent que le renouvellement prévu à l'origine passe de 2 à 3 ans.

Les élus du CSE rappellent qu'ils sont favorables à cette convention de mise à disposition plutôt qu'à la création d'une filiale à part entière, qui verrait alors des salariés sortir des effectifs de GLB avec les conséquences sociales qui en découlent.

Compte-tenu de ses éléments le CSE émet un avis favorable sur le renouvellement de la convention de mise à disposition des collaborateurs de GLB à la filiale Amassur'Ouest. »